

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical
du jeudi 25 mars 2021 à 10 heures
à la Salle des Fêtes de LUANT (36350)**

Etaient Présents, Excusés, Absents Mmes et MM. les délégués :

Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Nom	Prénom	Observations
AUBRY	Andrée	Absente
BONDOUX	Christel	Présente
DAMET	Joël	Décédé
HERVO	Dominique	Est remplacé par un suppléant M. DARNAULT Joël
JACQUET	Alain	Présent
LACOU	Lydie	Présente
LHERPINIERE	Gilles	Absent
LIAUDOIS	Michel	Présent
MERLOT	Claude	Présent
PESSIONE	Alain	Présent
VACHAUD	Edith	A donné pouvoir à M. JACQUET Alain

Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse

Nom	Prénom	Observations
GODET	Jérémie	Absent
BRANGIER	Patrick	Absent
CHARTIER	Bruno	Présent
DESAIX	Thierry	Présent
GUILLOREAU	Marinette	Absente
MARTINEAU	Jean-Marie	Présent
NANDILLON	Jean-Pierre	Est remplacé par un suppléant M. CHARDERON Pascal

Communauté de Communes Marche d'Occitane Val d'Anglin

Nom	Prénom	Observations
GOURLAY	Philippe	Est remplacé par un suppléant M. BOURGOIN Marcel
GROEN	Spike	Est remplacé par un suppléant M. AUFRERE Pascal
JOUOT	Hubert	A donné pouvoir à M. MERLOT Claude
LAROCHE	Laurent	Absent
VRIGNAT	Frédérique	Excusée

Communauté de Communes Cœur de Brenne

Nom	Prénom	Observations
BOISLAIGUE	Christian	A donné pouvoir à M. MARCQ Jean-Louis
CAMUS	Jean-Louis	Présent
DANVY	Françoise	Absente
MARCQ	Jean-Louis	Présent

Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

Nom	Prénom	Observations
GUIGNEDOUX	Jean	Présent
RIET	Serge	Présent
VILLIERE	Chantal	Présente

Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

Nom	Prénom	Observations
AUJEAN	Bernard	Présent

Communauté de Communes Chatillonnais en Berry

Nom	Prénom	Observations
BOURIN	Alain	Absent

Communauté de Communes du Pays Dunois

Nom	Prénom	Observations
BOURGOIN	Annie	A donné pouvoir à M. CAMUS Jean-Louis

Communauté de Communes du Pays Sostranien

Nom	Prénom	Observations
COURET	Pierre	Absent

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Richard WILLIAMS de Rosnay

Messieurs et Mesdames MAZEROLLES Alban, BOIREAULT Guillaume, TRINQUART Anaïs, Techniciens de rivières, et VERITE Marie-Laure, secrétaire - comptable du SMABCAC.

Madame Christel BONDOUX est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2021

Monsieur le Président demande si des observations, ou des modifications sont à apporter au compte-rendu de la réunion du 18 février 2021. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour et indique que cette réunion concerne principalement le budget 2021. Il remercie également Monsieur Jean-Philippe VANGAEVEREN pour sa présence, sa disponibilité et ses conseils. Ensuite, il rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2021 ;
- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 ;
- Affectation des résultats ;
- Vote du Budget Primitif 2021 ;
- Point sur la première année des Contrats Territoriaux Anglin et Creuse ;
- Règlement intérieur ;
- Délibérations.

Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

Monsieur Claude MERIOT, 5^{ème} Vice-Président du SMABCAC, délégué aux affaires financières et budgétaires, présente le Compte Administratif 2020 qui s'équilibre avec le Compte de Gestion présenté par M. Jean-Philippe VANGAEVEREN – Trésorier de Lè Blanc.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		215 291,95		19 451,47		234 743,42
Opérations de l'exercice	340 469,40	445 739,52	90 404,06	75 852,41	430 873,46	521 591,93
TOTAUX	340 469,40	661 031,47	90 404,06	95 303,88	430 873,46	756 335,35
Résultats de clôture		320 562,07		4 899,82		325 461,89
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	340 469,40	661 031,47	90 404,06	95 303,88	430 873,46	756 335,35
RESULTATS DEFINITIFS		320 562,07		4 899,82		325 461,89

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'année 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2020, le Comité Syndical décide à l'unanimité de reporter les montants suivants au Budget 2021 :

002 - Excédent de fonctionnement cumulé : 320 562,07 €
 001 - Excédent d'investissement cumulé : 4 889,82 €

Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur Claude MERIOT présente le budget pour l'année 2021, lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	336 980,00	002 – Excédent de fonctionnement reporté	320 562,07
012 – Charges de personnel, frais assimilés	152 950,00	73 – Impôts et taxes	277 668,12
65 – Autres charges de gestion courante	51 160,00	74 – Dotations et participations	233 751,30
66 – Charges financières	833,00	76 – Produits financiers	20,76
022 – Dépenses imprévues	35 000,00	042 – Amortissements	943,75
023 – Virement à la section d'investissement	240 509,09		
042 – Amortissements	15 513,91		
TOTAL	832 946,00	TOTAL	832 946,00

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00	001 – Excédent d'investissement reporté	4 899,82
21 – Immobilisations corporelles	23 000,00	10 – Dotations	1 347,79
Opération d'équipement n° 75	137 580,00	Opération d'équipement n° 75	83 666,00
Opération d'équipement n°76	88 300,00	Opération d'équipement n°76	22 150,00
Opération d'équipement n°77	47 000,00	021 – Virement de la section de fonctionnement	240 509,09
Opération d'équipement n°78	30 000,00	040 – Amortissements	15 513,91
16 – Emprunts	9 692,95	041 – Transfert Etude Anglin	122 431,39
020 – Dépenses imprévues	26 569,91		
040 – Amortissements	943,75		
041 – Transfert Etude Anglin	122 431,39		
TOTAL	490 518,00	TOTAL	490 518,00

Après l'exposé, Monsieur le Président remercie les membres du Bureau pour leur travail sur le budget lors de la séance du 11 mars 2021. Il rappelle que c'est un budget de transition avec plusieurs études de programmées, une phase toujours longue mais qui est indispensable pour obtenir les financements. Après délibération, le budget 2020 est approuvé à l'unanimité.

Point sur la première année des Contrats Territoriaux Anglin et Creuse

La parole est passée à Guillaume BOIREAULT afin de faire le point sur la première année du Contrat Territorial Anglin.

La procédure réglementaire commencée en novembre 2019 n'est toujours pas terminée. Les arrêtés préfectoraux d'autorisation environnementale et de Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) sont actuellement à la signature auprès des Préfets des départements de l'Indre et de la Creuse.

Pour cette année 2021, plusieurs actions sont prévues :

- Le lancement des études sur les seuils en liste 2 :

Les études aboutiront à des avant-projets définitifs rendant possibles la réalisation des travaux sur les ouvrages dès 2022. Les seuils concernés sont les suivants : Puygirault, Rochebellusson, Méridy, Pontigny, Rolnier, La Ronde, Bélâbre.

- Sur l'Abloux, deux travaux d'effacements d'ouvrages sont prévus :

Le seuil de Villebuxière, sur la commune de Vigoux, et le seuil de Saint-Sébastien, dans le département de la Creuse. Suite aux différents échanges téléphoniques avec les propriétaires, il semble que l'effacement du seuil de Saint-Sébastien ne puisse être réalisé cette année du fait de la vente de la propriété.

Un projet de délibération sur l'effacement du seuil de Villebuxière est proposé au Comité Syndical. Après en avoir délibéré, Le Comité syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à assurer la Maîtrise d'ouvrage des travaux sur le seuil de Villebuxière, à solliciter les partenaires financiers, à passer une convention avec les propriétaires et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

- Sur les sites de l'Abloux mentionnés au tiret précédent :

Des travaux agricoles sont prévus avec plus de 1100 mètres de linéaire de clôture, afin de limiter le piétinement des troupeaux dans le cours d'eau. Des descentes aménagées et des passages à gué seront positionnés afin de permettre l'abreuvement et la circulation des troupeaux entre 2 parcelles.

- Des travaux de gestion des embâcles et de la ripisylve :

Ces travaux sont aussi programmés sur les mêmes zones sur l'Abloux

Monsieur le Président remercie Guillaume BOIREAULT et demande à Anaïs TRINQUART de présenter l'avancement du Contrat Territorial de la Creuse.

La première année du Contrat Territorial de la Creuse sera consacrée au lancement des études préalables à la mise en place de travaux. Sur la creuse, il s'agira notamment de lancer les études sur les 4 seuils d'Argenton sur Creuse pour lesquels les discussions sont déjà bien avancées. Il sera étudié en moyenne deux scénarios de mise en conformité par ouvrages. Ils permettront d'aboutir à un avant-projet définitif permettant aux propriétaires de lancer les travaux. Le seuil du Blanc était également inscrit à cette première année.

Monsieur le Président indique qu'un SAGE est en train de se mettre en place sur la rivière CREUSE.

Monsieur Alain JACQUET, Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Creuse, explique que le SAGE va prendre en compte tout le bassin de la Creuse ainsi que la continuité sur tout le cours d'eau.

Monsieur Serge RIET fait remarquer que tous les seuils de la Creuse ne sont pas rentrés dans le Contrat Territorial de la Creuse.

Une question est posée pour demander pourquoi l'ensemble des seuils de la Creuse ne sont pas rentrés dans le Contrat et comment sont pris en compte les seuils situés à l'aval dans les autres départements ?

Le SMABCAC a repris l'étude menée par le Parc Naturel Régional de la Brenne sur la Creuse et seulement les propriétaires volontaires ont été intégrés à celle-ci. Les autres ouvrages sont soumis à la même réglementation et ont l'obligation d'assurer la continuité écologique depuis juillet 2017. Les services de Police de l'Eau sont chargés de faire appliquer cette réglementation. Sur les ouvrages hors département ou en dehors du contrat, Certains ont déjà été réalisés (aménagement du seuil de Fontgombault, agrandissement d'une brèche sur le seuil d'Yzeures sur Creuse) et d'autres projets sont en cours.

Monsieur Alain PESSIONE indique que le fait d'enlever les seuils n'apporte aucune amélioration, et ne favorise pas la remontée des poissons. Il souligne que le SDAGE est en cours de consultation et il sollicite une présentation lors de la prochaine réunion avec notamment les différences entre le SDAGE 2016/2021 et le projet de SDAGE 2022/2027.

Un projet de délibération est proposé. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le SMABCAC à intervenir sur chacun des 4 ouvrages, à se porter assistant à Maîtrise d'ouvrage, et autorise Monsieur le Président à signer une convention et tous les documents y afférents, à apporter un soutien financier au Maître d'ouvrage pour les études.

La commune de Tournon Saint Martin avait déjà lancé son étude préalable avant la mise en place du Contrat Territorial. Pour cette année 2021, il s'agit donc de lancer les travaux de restauration de la continuité écologique.

Un projet de délibération est proposé. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, le SMABCAC à intervenir sur le projet d'aménagement du seuil de Tournon Saint Martin, et autorise Monsieur le Président à signer une convention et tous les documents y afférents, à apporter un soutien financier à la Commune pour les travaux et pour l'étude réalisée précédemment.

Le Bouzanteuil est un affluent de la Creuse qui présente une richesse écologique relativement importante. Son linéaire aval est fortement marqué anthropisé par différents aménagements. En effet, en quelques centaines de mètres, deux anciens moulins et un seuil impactent la continuité et empêchent les échanges avec la Creuse. Une étude est inscrite dans le contrat territorial de la Creuse. Cette étude a pour but, en travaillant un projet de territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs (propriétaires et acteurs techniques), de restaurer ce cours d'eau et la connexion avec la Creuse.

Un projet de délibération est proposé. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le SMABCAC à porter le projet d'étude sur le Bouzanteuil, autorise Monsieur le Président à signer une convention avec les propriétaires d'ouvrages, à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau, à passer les procédures de marchés nécessaires et à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Président remercie Anaïs TRINQUART et lui demande de poursuivre avec les actions communes aux 3 bassins versants.

Afin d'améliorer les connaissances sur certains cours d'eau peu étudiés et/ou d'appréhender l'incidence des futurs travaux, différents points de suivi (biologiques et physico-chimiques) de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques seront mis en place. Réalisés avant et après travaux, ils permettront de connaître le temps de réponse et les évolutions des cours d'eaux aux différentes actions du SMABCAC.

Dix sondes thermiques vont également être posées, en parallèle de ces suivis, sur différents cours d'eau du territoire. Elles relèveront les températures de l'eau toutes les heures pendant plusieurs mois, voire années selon les besoins. Elles permettront notamment de mesurer l'incidence de travaux sur ce paramètre qui peut s'avérer déclassant pour certaines masses d'eau.

Le SMABCAC travaille également sur la création d'un livret d'une vingtaine de pages (format A5) ayant pour but de présenter le syndicat et ses actions sur les milieux aquatiques au grand public. Il est prévu de le distribuer à l'ensemble des foyers du territoire du SMABCAC.

Règlement intérieur

Le SMABCAC est soumis à la réglementation applicable aux communes de plus de 3 500 habitants. Monsieur le Président expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Monsieur le Président propose de valider le projet qui a été envoyé à l'ensemble des délégués. Il précise que la modification apportée par rapport au précédent règlement intérieur concerne le nombre de Vice-Présidents et de membres du Bureau.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le règlement intérieur.

Demande de participation financière pour le poste de secrétariat pour l'année 2021

Monsieur le Président indique que depuis l'année 2021, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne peut participer au financement du poste de secrétariat - comptabilité du SMABCAC. Il devrait être financé à hauteur de 50% de la charge salariale, dans le cadre du Contrat Territorial Creuse.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le financement de ce poste.

Monsieur le Président remercie les membres présents et clôture la séance à 11 heures 45.

La Secrétaire de Séance



Christel BONDoux

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

En annexe : Diaporama présenté lors de la réunion